

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Mardi 13 février 2018 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 22 décembre 2017
2. Présentation du rapport annuel d'activités 2017
3. Présentation du programme et du budget prévisionnels 2018
4. Préparation de la réunion de la CLE du 8 mars 2018
5. Questions diverses

Point supplémentaire : Avis sur deux dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création de forages sur la commune de Moras-en-Valloire

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 22 décembre est approuvé.
 - Le rapport annuel d'activités 2017 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.
 - Le programme et le budget prévisionnels 2018 seront présentés lors de la prochaine réunion de la CLE.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
 - Le Bureau a émis un avis favorable avec réserve sur les dossiers de déclaration pour la création de forages sur la commune de Moras-en-Valloire.
-

Philippe MIGNOT présente l'ordre du jour de la réunion et propose d'ajouter un point supplémentaire relatif à la sollicitation de l'avis de la CLE sur deux dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création de forages.

➤ **Ce point est ajouté à l'ordre du jour de la présente réunion.**

1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 22 décembre 2017

Philippe MIGNOT rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 22 décembre 2017 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site internet du SAGE : <http://sageblv.weebly.com/>.

2 Présentation du rapport annuel d'activités 2017

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan des travaux de la CLE durant l'année 2017 (cf. diaporama) et précise que la rédaction des documents du SAGE a bien avancé avec une validation des projets de dispositions et règles des volets « quantité » et « qualité ».

Concernant l'étude de définition des priorités d'action sur les zones humides, elle explique que le marché a été suspendu à la demande de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour rediscuter de la méthodologie retenue pour l'étude. Elle précise qu'une réunion a été organisée en octobre 2017 par la DDT de la Drôme entre la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche, la CLE et les services de l'Etat autour de la suite à donner à l'étude. Elle indique qu'à la suite de cette réunion, la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche doit se positionner sur la nouvelle méthodologie d'étude proposée.

Alain DELALEUF explique que l'étude des zones humides a soulevé des inquiétudes chez les élus de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche qui souhaitent notamment analyser au préalable l'impact de nouvelles zones humides potentielles sur le développement économique de leur territoire.

Basile GARCIA rappelle que les objectifs de cette étude sont d'une part d'aboutir à la production d'un outil d'aide à la décision et d'autre part d'obtenir des informations homogènes sur les zones humides du territoire à l'échelle du bassin versant.

Concernant le suivi des sources de Manthes et de Beaufort, Roman MURGAT rappelle que la pisciculture Murgat compile des données de suivi de la nappe depuis un certain nombre d'années.

3 Présentation du programme et du budget prévisionnels 2018

❖ Programme prévisionnel 2018

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le programme prévisionnel pour l'année 2018 (cf. diaporama). Concernant l'élaboration du SAGE, elle indique que l'objectif est une validation du projet de SAGE par la CLE en octobre 2018.

➤ Le programme prévisionnel 2018 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.

❖ Budget prévisionnel 2018

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que le budget de la CLE est un budget annexe du SIAH Bièvre Liers Valloire et que c'est donc le SIAH Bièvre Liers Valloire qui votera le budget primitif de la CLE. Elle présente le compte administratif 2017 et le budget prévisionnel 2018. Au sujet des contributions des collectivités locales, elle précise que seuls les EPCI seront concernés en 2018.

Christian PECLIER s'interroge sur la fiabilité des montants estimés des subventions versées par l'Agence de l'Eau pour les postes, qui doit faire face à une réduction de moyens financiers.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le nouveau programme de l'Agence de l'Eau débutera au 1^{er} janvier 2019 et qu'aucun changement n'est prévu en 2018 pour le financement des postes.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il est proposé de réfléchir à l'achat d'un nouveau véhicule avant 2019 car le véhicule actuel affiche un kilométrage important.

Alain DELALEUF indique qu'il serait intéressant de réfléchir à la possibilité d'acquérir un véhicule électrique.

Philippe MIGNOT indique que le recyclage des batteries au lithium n'est pas encore au point et par conséquent que l'utilisation de ce type de véhicule pose encore question.

Jean-Charles FRANÇAIS demande quels sont les taux d'aide de l'Agence de l'Eau pour les différentes études présentées.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que pour l'étude des zones humides, l'Agence de l'Eau apporte un financement à hauteur de 50%. Pour le suivi des sources de Manthes et de Beaufort, le financement de l'Agence de l'Eau est estimé à 80% car l'enjeu quantité reste une priorité pour l'Agence de l'Eau.

Christian PECLIER estime qu'il serait plus prudent de prévoir seulement 50% de subvention pour cette dernière étude compte-tenu du contexte de restriction budgétaire des Agences de l'Eau.

Philippe MIGNOT indique que le montant estimé de la subvention sera revu à 50%. Il soumet au vote la proposition de budget sous réserve de quelques précisions à apporter.

➤ **Le budget prévisionnel 2018 sera présenté lors de la prochaine réunion de la CLE.**

4 Préparation de la réunion de la CLE du 8 mars 2018

Philippe MIGNOT présente la proposition d'ordre du jour (cf. diaporama).

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'il est proposé de faire un point d'information sur l'évolution des niveaux de nappe car ceux-ci sont très bas.

Basile GARCIA confirme qu'il est nécessaire d'informer sur l'état quantitatif de la nappe dont le niveau est actuellement en dessous de la décennale sèche.

Philippe MIGNOT souhaite que ce point d'information en CLE soit également l'occasion de rappeler que la ressource en eau souterraine n'est pas extensible et rappelle la nécessité de diffuser largement ce message.

Christian PECLIER indique qu'étant donné le niveau actuel de la nappe, le retour des eaux au niveau des sources de Manthes ne sera pas observé avant 6 mois.

Basile GARCIA indique qu'au vu de la situation, le Préfet de la Drôme a dû maintenir les arrêtés sécheresses durant l'hiver (placement en alerte renforcée de l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines hors Rhône et Isère). Il ajoute que le secteur de Bièvre Valloire, sur sa partie iséroise, est également en alerte renforcée.

Roman MURGAT ajoute que le niveau de nappe reste critique malgré la récente pluviométrie. Il souhaite que le débit du canal de la Raille soit suivi en parallèle du niveau de la nappe, car actuellement celui-ci s'élève à plus de 1000 L/s, avec de grandes quantités d'eau qui partent au Rhône sans s'infiltrer. Il rappelle son désaccord avec le maintien par la DDT de l'Isère du classement de la Raille en cours d'eau, malgré son caractère artificiel.

Jean-Paul BERNARD indique qu'une réflexion autour de l'infiltration du Barbaillon a été engagée mais que la situation est beaucoup plus complexe pour la Raille, notamment du fait des débits drainés.

Christian DREVET indique que tant qu'aucune solution d'infiltration de la Raïlle n'aura pu être trouvée, celle-ci doit rester classée en cours d'eau afin de la préserver.

➤ **L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.**

5 Avis sur deux dossiers de déclaration pour la création de forages sur la commune de Moras-en-Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le contenu des dossiers de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la création de forages pour l'irrigation sur la commune de Moras-en-Valloire (cf. diaporama). Elle indique que ces forages ne sont ni situés en zone de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable, ni dans les zonages définis dans le SAGE autour des sources de Manthes et Beaufort pour l'interdiction de nouveaux prélèvements. Elle précise que la profondeur estimée des forages est de 15 mètres et que, par conséquent, la nappe d'eau concernée semble plutôt être la nappe de Bièvre Liers Valloire et non pas la nappe d'accompagnement de la Veuze comme indiqué dans le dossier.

Christian PECLIER indique que ces prélèvements risquent d'avoir une incidence sur les Veuzes et la pisciculture.

Jean-Paul BERNARD demande qui contrôle la profondeur des forages.

Basile GARCIA explique que le contrôle s'organise dans un premier temps autour de la vérification du contenu du dossier de déclaration, et par la suite de la vérification de la conformité des plans de coupe avec le plan initialement prévu dans le dossier. Il précise qu'il n'y a pas de contrôle sur le terrain du diamètre des ouvrages.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que les prélèvements qui seront réalisés sur ces forages seront, au même titre que les autres prélèvements réalisés sur le bassin versant, encadrés par les volumes disponibles fixés par le SAGE pour les usages agricoles. Elle rappelle que c'est à l'OUGC de répartir les volumes disponibles définis entre tous les irrigants.

Christian PECLIER indique qu'il est contre le principe d'autoriser de nouveaux forages de prélèvement car il craint que cela favorise le développement des cultures irriguées sur le bassin versant.

Jean-Paul BERNARD indique qu'il n'y aura pas de volumes supplémentaires prélevés. Il rappelle la nécessité d'être vigilant quant à la profondeur de forage.

Basile GARCIA rappelle qu'il est également important de s'assurer que des nappes ne sont pas traversées lors de la réalisation de ces forages. Il indique que les bureaux d'études et les foreurs ne respectent pas toujours les règles de l'art en matière de forage et que les contrôles ne sont pas obligatoires lorsqu'il s'agit de forages privés qui ne font pas l'objet de financements publics.

Philippe MIGNOT propose d'émettre un avis favorable pour les deux dossiers de déclaration, sous réserve que leur création n'entraîne pas un dépassement des volumes disponibles définis par la Commission Locale de l'Eau.

➤ **Le Bureau émet un avis favorable (à l'unanimité moins un vote contre) sur ces dossiers sous réserve que la création de ces deux forages n'entraîne pas un dépassement des volumes disponibles définis par la Commission Locale et de l'Eau.**

6 Questions diverses

Inventaire des cours d'eau (au sens de la police de l'eau)

Roman MURGAT demande quand la cartographie des cours d'eau réalisée par la DDT de l'Isère sera finalisée et disponible.

Basile GARCIA indique que sur la Drôme, seulement la moitié des 18 000 km de linéaires de cours d'eau ont été expertisés. Il précise que la priorité est donnée aux cours d'eau en lien avec les terrains agricoles. Il rappelle que, par défaut, un cours d'eau non expertisé est considéré comme cours d'eau au sens de la Police de l'Eau, c'est-à-dire pour les travaux en rivière.

Roman MURGAT demande quel classement a été retenu pour le Barbaillon et la Raille.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique que le Barbaillon est classé en cours d'eau « à expertiser » et la Raille en « cours d'eau ».

Roman MURGAT souhaite que la Raille ne soit pas classée comme cours d'eau car il s'agit d'un canal artificiel. Pour cette même raison, il indique qu'il n'est pas d'accord avec la fiche action du diagnostic hydromorphologique qui prévoit de renaturer la Raille et explique que l'objectif doit être d'infiltrer ces eaux.

La séance est levée à 17h10.

Le Président de la CLE,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	BERNARD Jean-Paul	Bièvre Isère Communauté
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	LAMBERT Marie-Thérèse	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galauré
USAGERS	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	PECLIER Christian	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
INVITES	FRANÇAIS Jean-Charles	Conseil Départemental de l'Isère
	MURGAT Roman	Syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
	BOUISSOU Nadia	Chargée de mission de la CLE
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	DEBOST Claire	Conseil Départemental de l'Isère
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
ETAT	MARQUIS Hélène	DDT de l'Isère
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ETAT	PORNON Christophe	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
INVITES	CLEMENT Cécile	ARS 38